Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/2025

DELIBERATION N° 66 /2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE VILLERVILLE

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, le 23 SEPTEMBRE, à 18h30 en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel MARESCOT, Maire.

DATE DE CONVOCATION

11 septembre 2025

DATE D'AFFICHAGE 16 septembre 2025 ETAIENT PRESENTS: Monsieur Michel DABOUT - Monsieur Éric ESTRIER - Madame Catherine FILIPOV - Madame Anne JOSEPH - Madame Catherine LEFEBVRE - Madame Emmanuelle MELLOT-KRISTY - Madame Sophie NGUYEN VAN MAI - Monsieur Didier PAPELOUX - Monsieur Vincent VANDERSTUYF.

EXCUSÉS: Madame Corinne DROUEN donne pouvoir à Monsieur Éric ESTRIER, Monsieur Germain LELARGE donne pouvoir à Monsieur Michel MARESCOT, Madame Sophie DIERRE.

NOMBRE DE CONSEILLERS

Formant la majorité des membres en exercice.

A été désigné en qualité de secrétaire : Monsieur Vincent VANDERSTUYF.

En exercice 14 Présents 10 Votants 12

RAPPEL POUR LE RÈGLEMENT DE VOIRIE COMMUNAL

Monsieur le Maire informe l'ensemble du conseil municipal que lors de travaux relatifs notamment aux branchements de gaz, d'eau, d'assainissement, d'électricité, de la fibre, etc..., les entreprises laissent de plus en plus souvent la voirie sale, abîmée, ne laissant que des « rustines » de tarmac.

Monsieur le Maire propose de rappeler que lors de leurs demandes de DICT auprès de la mairie (au moins <u>une semaine</u> avant le début des travaux), les entreprises devront s'engager à nettoyer et refaire la voirie et sur toute sa largeur de voie à la fin leurs interventions. Une tranchée est donc reprise sur toute sa longueur et la largeur totale de la voirie sur la même base : enrobé noir ou rouge, cunette, pavés...

APRES DELIBERATION

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

AUTORISE Monsieur le Maire à rappeler ce règlement de voirie sur la base de la présentation faîte aux membres du Conseil Municipal.

AUTORISE monsieur le Maire ou un adjoint le représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME Le Maire Michel MARESCOT



